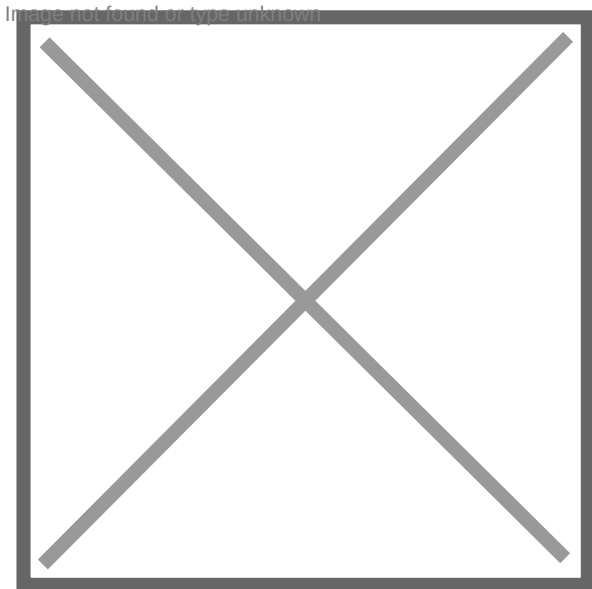




Heures planifiées légales dans la restauration

Par **anneso 73**, le **15/11/2010 à 15:09**

Bonjour, je suis actuellement dans un hotel et je suis barmaid mon contrat m'indique que mon temps de travail est de 39h, les heures supplémentaires sont comptées en récupération, seulement mon planning est de 48h est ce vraiment légal?

Par **DSO**, le **15/11/2010 à 15:58**

Bonjour, Ce n'est absolument pas légal. Durée maximale hebdomadaire autorisée: Moyenne sur 12 semaines: 44 heures (46 sous réserve de parution d'un décret) Absolue: 48 heures Durée maximale journalière: Personnel administratif hors site d'exploitation: 10 h Cuisinier: 11 h Personnel de réception: 12 h Veilleurs de nuit: 12 h Autre personnel: 11 h 30 De 35 à 39: majoration de 10 % De 40 à 43: majoration de 20 % À partir de 44: majoration de 50 % Cordialement, DSO